



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Département de l'intérieur
et de la mobilité

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3

Téléphone 022 546 72 40
Téléfax 022 546 72 50

ville de Genève Administration centrale	
Reçu le:	29 JAN. 2010
Séance CA du:	
Décision:	
A traiter par:	
Copies:	

Fo
No 1104/09

- Diffusion**
- M. Pagani
 - Mme Salerno
 - MM. Tornare
 - Mugny
 - Maudet
 - Moret
 - Burri
 - Macherel
 - Drahusak
 - Mmes Charollais
 - Koelliker
 - MM. Krebs
 - Lévrier
 - Zagato
 - Emeterio
 - Thierrin
 - Marin
 - Schweri
 - Mme Cerda
 - SCM
 - Service juridique
 - Dossiers et documentation
 - Mis

DÉCISION
du 26 JAN. 2010

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 1er décembre 2009

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 1er décembre 2009, ayant pour objet :

un crédit complémentaire 1 399 900 F destiné à la réhabilitation des installations de ventilation, de chauffage, d'éclairage et de sécurité du Musée Rath situé au 1, place Neuve, parcelle N° 5022, fe N° 31 de Genève-Cité,

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Communiquée à :
Genève 2 ex
SSCO-SF 1 ex
SSCO 2 ex